

SUISSE mercredi 10 août 2011

Paix fiscale en vue avec l'Allemagne

Bernard Wuthrich berne

> Evasion fiscale Un accord doit être paraphé ce mercredi**> Les banques devront verser une caution de 2 milliards d'euros**

Tout indique que l'accord fiscal entre la Suisse et l'Allemagne sera paraphé ce mercredi 10 août par les négociateurs. Après sept mois de pourparlers, Allemands et Suisses ont trouvé un terrain d'entente et leurs propositions pourront être transmises aux autorités des deux pays pour ratification. Ce texte vise à faire sortir de l'ombre les dizaines de milliards d'euros non déclarés déposés par des contribuables allemands dans les banques suisses.

Le Conseil fédéral a fait le point à ce sujet lors de sa séance du 3 août. Les deux ministres des Finances, Eveline Widmer-Schlumpf pour la Suisse et Wolfgang Schäuble pour l'Allemagne, devraient apposer leur signature au bas de l'accord ces prochaines semaines. Il appartiendra ensuite aux parlements des deux pays d'en confirmer la teneur, l'objectif étant de mettre l'accord en vigueur au plus tard en 2013. Selon nos informations, l'accord fiscal négocié en parallèle avec la Grande-Bretagne pourrait, lui, être ratifié le 17 août.

Le Conseil fédéral et le Ministère allemand des finances avaient fixé les objectifs de cet accord en octobre 2010, soit juste avant le départ de Hans-Rudolf Merz. Et ils ont composé leurs délégations de négociation l'hiver dernier. Du côté suisse, c'est le secrétaire d'Etat aux questions financières et fiscales internationales, Michael Ambühl, qui a été désigné. Du côté allemand, la négociation a été menée par le secrétaire d'Etat Hans Bernhard Beus, l'un des cinq adjoints de Wolfgang Schäuble au ministère des Finances.

Les objectifs sont au nombre de trois. Premièrement, il s'agit de «régulariser le passé», soit faire réapparaître les sommes soustraites au fisc allemand par des contribuables d'outre-Rhin qui les ont placées en Suisse. Celles-ci ont été estimées entre 100 et 180 milliards d'euros. Le magazine Spiegel a, pour sa part, avancé un chiffre précis: 131 milliards. Les contribuables qui se sont rendus coupables de soustraction fiscale vis-à-vis de l'Allemagne devront s'acquitter d'un impôt compensatoire unique qui devrait se situer dans une fourchette de 20 à 40%, selon les estimations qui ont circulé ces dernières semaines. Le fisc allemand espère ainsi récupérer une dizaine de milliards d'euros de rentrées fiscales.

Deuxièmement, les futurs rendements des capitaux allemands placés en Suisse seront soumis à un impôt libérateur. Les contribuables allemands qui s'acquittent de cet impôt en Suisse rempliront ainsi leurs obligations fiscales. A quel taux? C'est un des aspects les plus disputés de la négociation. Selon le

Spiegel, les deux équipes de négociation se seraient entendues pour un taux de 26%. Cela correspond à l'impôt pratiqué en Allemagne, qui est de 25%, plus une contribution de solidarité de 1%. En parallèle, les autorités allemandes disposeront d'une entraide administrative élargie. Si elles connaissent le nom du contribuable, elles pourront présenter une demande d'entraide à la Suisse. Celle-ci s'est efforcée de faire barrage aux requêtes globales, ces «fishing expeditions» auxquelles elle s'oppose dans le cadre de tous les accords fiscaux révisés selon les nouvelles normes de l'OCDE.

Pour s'assurer que cet impôt libérateur fonctionnera, l'Allemagne a demandé que les banques suisses versent une caution de départ, une «prestation de sécurité» qui leur sera restituée une fois que les premiers prélèvements auront été versés au fisc allemand. Le montant de ce fonds préventif a donné lieu à d'âpres discussions. Les rumeurs ont fait état de revendications allant de 4 à 8, voire 10 ou 12 milliards d'euros. En fin de compte, l'accord pourrait exiger des banques suisses un versement préventif de 2 milliards d'euros. Les autorités allemandes auraient accepté ce plafond, avançait la SonntagsZeitung dimanche dernier. Ce prix, c'est celui que les banques devront payer pour obtenir, et c'est le troisième volet de la négociation, l'accès aux marchés financiers allemands ou, pour celles qui sont déjà actives en Allemagne, conserver cet accès.

Du côté suisse, la ratification de l'accord par le parlement ne devrait guère poser de difficultés. S'il repose sur les bases détaillées ci-dessus, il s'inscrira dans la même logique que les conventions de double imposition que la Suisse vient de réviser à larges brassées. La question risque d'être plus délicate du côté allemand, où certains milieux politiques préféreront maintenir la pression pour un échange automatique d'informations et donc la suppression pure et simple du secret bancaire. Le Spiegel a lui-même donné le ton de la discussion à venir. L'article qu'il a consacré à ces négociations en date du 18 juillet s'intitulait «Commerce d'indulgences pour super-riches».